



Compte-rendu

CSA SPIP du 9 juin 2026

Le nouveau Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire a introduit ce CSA. Première occasion de lui rappeler **nos revendications et les attentes fortes des personnels, le nécessaire respect des droits des agent.es, l'amélioration des conditions de travail par des RH enfin au niveau des organigrammes de référence ainsi qu'une politique de mise en oeuvre d'un service public pénitentiaire.**

A l'ordre du jour de cette séance:

- Le Projet de décret de l'établissement Inserre Arras.

Que ce fut long et fastidieux. Long car l'organisation d'un groupe de travail préalable à l'étude de ce point en CSA aurait été nécessaire tant les questions étaient importantes sur la future organisation de ce nouvel établissement. Fastidieux car il a de nouveau été indispensable pour la CGT IP de rappeler le rôle et les missions du SPIP. En toute logique il aurait été plus pertinent que les futur.es Chargé.es d'Insertion Professionnelle soient placé.es sous l'égide des SPIP. Au lieu de quoi un trinôme d'intervention est créé: Établissement SPIP et Ipro.

Ce choix créé des situations qui, nous l'avons martelé, "n'ont pas de sens", dans les quotidiens professionnels. Et de sens nous en avons bien manqué durant ce CSA puisque lorsque nous avons interrogé l'administration sur le rattachement hiérarchique du DPIP qui dirigera cette nouvelle équipe IPRO (Établissement ? SPIP ? ATIGIP ?) le temps s'est suspendu en séance pour donner lieu à des discussions à voix basse entre représentants de l'administration pour réfléchir à cet impensé : cela sera l'ATIGIP ! A quelque mois de l'ouverture nous voilà rassurer de savoir que la question n'était pas encore tranchée.

L'ATIGIP, pur produit Macroniste, doit continuer à briller, quitte à retirer le champ d'intervention des SPIP.

L'établissement Inserre quant à lui devrait ouvrir courant novembre 2026. D'une capacité de 180 places, dévolues à des personnes en fin de peine, elle a pour objectif principal l'insertion par le travail. La part belle devrait être faite à l'accès au travail pénitentiaire et aux formations. Le régime de détention sera centré sur la responsabilisation de la personne détenue. Côté SPIP alors que l'administration nous annonçait encore le 9 juin que 6 CPIP seraient dédiés à l'ouverture de l'établissement, nous avons constaté avec surprise à la publication des résultats de la mobilité 3 jours plus tard, qu'un poste vacant avait été retiré de la RA Arras. **Cette décision interroge la CGT IP sur la place que l'administration entend réellement accorder aux CPIP au sein de ce nouvel établissement.** En supprimant un poste initialement destiné à son ouverture, la DGAP fait le choix d'un démarrage dans des conditions dégradées... ou préfère laisser le DFSPIP du SPIP 62 avec ce dilemme : un effectif insuffisant pour Inserre ou réduire encore plus les RH sur les autres sites de la RA. **Dans les deux cas, ce sont bien les agent.es et le service qui subiront les conséquences d'une telle décision de l'administration centrale.**

S'agissant des autres corps, il semble être prévu un renfort PA, ASS et psychologue mais là encore rien n'est moins sûr, le président de séance ayant sorti les rames pour répondre aux questions de la CGT IP à ce sujet. Initialement prévu pour 3 établissements, le projet ne sera finalement expérimenté que sur une seule structure, faute de budget.

La CGT IP a exprimé sa vive inquiétude de la place donnée à un pôle insertion professionnel de l'ATIGIP dont l'avis devient de droit dans toutes les demandes de permission de sortir dont le JAP aura délégué au DFSPIP de fixer la date et les modalités d'exécution d'une PS: non seulement pour les PS réinsertion professionnelle mais également pour les PS maintien des liens familiaux! Et l'administration soutient qu'il n'y a pas de confusion des rôles !

Nous resterons vigilants quant à la place réelle des SPIP et le respect des missions de chacun.e.

De nos débats est ressorti la question des critères fixant les Résidences Administratives puisqu'aucune RA n'est créée à Arras permettant de fait au DFSPIP de basculer un poste fléché de la structure vers le MO du SPIP. **Une nouvelle fois l'administration ne se montre pas cohérente dans ses orientations et surtout ne respecte pas les décrets en la matière. La**

CGT IP exige une grille de lecture claire, cohérente et respectueuse du cadre légal et réglementaire.

- Le tableau d'engagement:

Comme promis l'administration nous a représenté son tableau répertoriant les engagements pris en séance et leur suivi. Cette démarche est louée par l'ensemble des représentant.es du CSA SPIP.

Ce tableau est une application directe des textes en vue non seulement de suivre les engagements de l'administration mais aussi de programmer les travaux sur l'année. C'est une méthodologie indispensable à un travail sérieux de l'administration.

- La note DGAP sur les PS collectives du 12 mai 2026 non présentée en CSA SPIP le jour de sa parution:

Cette note est la résultante d'un recours gagnant devant le Conseil d'Etat, portée par la CGT IP, obligeant l'administration pénitentiaire à reprendre les PS collectives culturelles et sportives. Elle crée des Commissions régionales d'études des projets de PS collectives qui devront valider, en amont de la CAP, les contours organisationnels du déroulement de ces PS. Elles n'auront, nous le rappelons, aucune prérogative dans le choix des profils pouvant solliciter des demandes de PS. Sur ce dernier point, **la CGT IP sera vigilante, et exige l'attention de la DGAP, tant la tentation sera grande pour les DISP de se couvrir un maximum en évinçant volontairement certains profils de l'octroi de PS collectives.**

L'administration nous indique que cette note à été rédigée afin de protéger les Agent.es! Inentendable pour la CGT IP! Cette note est faite pour protéger les cadres, soumis à un dictat de la peur d'un siège éjectable en cas de médiatisation d'un problème; nullement pour la reprise sereine des PS collectives. Nous avons confirmation que c'est bien l'idée d'une certaine opinion publique qui dirige les orientations de notre Ministère. Nous avons tenté de battre en brèches toutes ces idées nauséabondes et populistes, en vain. La DGAP a pourtant fini par reconnaître un chiffre qui ne peut que nous alarmer et valider toutes les inquiétudes qu'elle a feint de ne pas comprendre depuis 1 an et demi : il y a **une réduction de 40%** des réponses aux appels à projets DGAP ! Et pour cause, les agent.e.s en SPIP et plus particulièrement les coordina.teurs.trices des activités socioculturelles ne se sentent plus protégé.es par l'administration pour pouvoir

proposer des projets de permissions de sortir culturelles ou des activités culturelles ! **Et ça la DGAP ne peut plus l'ignorer : prétendre nous protéger des attaques qu'elle a lancées contre nous c'est nous mépriser.** La CGT IP a exigé et obtenu qu'un bilan soit fait sur les volumes de demandes de PS collectives étudiées lors de ces commissions en DISP et qu'une attention particulière soit porter sur les refus.

Nous avons exigé, encore une fois, qu'à l'aune de la décision du Conseil d'Etat et de cette nouvelle note sur les PS collectives toutes les notes en DISP qui viennent enjoindre d'émettre des avis défavorables pour des personnes de nationalité étrangères soient abrogés par la DGAP. C'est une fin de non-recevoir et une non réponse de la part de l'administration !

Nous avons souhaité rouvrir les débats sur d'autres protocoles et notes portées par notre administration et non présentées, comme il en est maintenant coutume (Protocole OFI, notes références étrangers, consignes AICS),

Ce débat l'administration a refusé de l'ouvrir aujourd'hui. Comptez sur vos représentant.es CGT IP, pour reporter ces points lors de nos prochains CSA.

- Point déploiement Prisme:

Nous en sommes actuellement à la troisième vague de déploiement; avec en prévision un déploiement total début juillet. La CGT IP s'est fait le relais des besoins de correctifs toujours existants (agenda, trame des modifications horaires ou de rapport PS...). Nous avons eu l'assurance que les bugs informatiques de ces dernières semaines étaient liés à des problèmes de réseaux et non à une instabilité du logiciel.

Affaire à suivre.

- Point étape sur l'expérimentation reprise du présentenciel

Il apparaît clairement que dans la campagne d'ouverture des postes des CPIP, un des sites désigné également comme site expérimentateur, celui de Pontoise, reste le moins prisé.

Face à un refus strict de report de date de mise en oeuvre, on nous parle d'un déploiement progressif durant l'été avec une fin d'intervention des associations dans le cadre actuel des enquêtes en septembre. **La CGT IP a rappelé l'impact de cette expérimentation sur les équipes et les organisations de service; fragilisant des équilibres. Nous avons porté certains points**

critiques comme l'utilisation d'une trame ESR commune à l'ensemble des sites aujourd'hui peu adaptée. L'administration nous a assuré que des modifications étaient possibles et qu'un travail de consultation est en cours. L'ensemble des services étaient réunis à la DGAP le vendredi 12 juin à cette fin. Un bilan est attendu dans 6 mois et nous avons eu l'assurance qu'une généralisation de la reprise du présentiel, dans l'état actuel des RH sur le territoire, n'était ni possible, ni envisageable pour l'administration. La CGT IP veillera farouchement à ce que l'administration respecte ses positions.

Pour la CGT IP ce nouveau CSA SPIP a été une nouvelle fois le moyen de porter la voix des terrains et de rappeler le cadre légal de nos interventions. Les échanges ont confirmé, la nécessité du maintien des prérogatives du CSA SPIP à la fois pour porter les réalités des services mais aussi pour que les représentant.es du SPIP gardent un pouvoir d'agir sur ces orientations.

La CGT IP ne lâchera rien, aujourd'hui comme demain, pour défendre les droits des agent.es, leur condition de travail et la prise en charge des publics.